

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 4 mars 2008, à 17 heures, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Raymond Dion, conseiller
M. Guy Perrault, conseiller
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte. L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2008-0084

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 mars 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0085

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 février 2008.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 février 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0086

Approbation du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement P.D.A.D., R.V.Q. 990 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de façon à agrandir l'aire d'affectation mixte (M) à même l'aire d'affectation résidentielle-urbaine (Ru) et à modifier les densités concernées, Règlement REGVSAD-2007-061 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-006 (Ra-1380)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement P.D.A.D., R.V.Q. 990 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de façon à agrandir l'aire d'affectation mixte (M) à même l'aire d'affectation résidentielle-urbaine (Ru) et à modifier les densités concernées, Règlement REGVSAD-2007-061, aux fins de délivrance du certificat de conformité de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0087

Approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de façon à : agrandir la zone CE-2 à même la zone RB/B5, agrandir la zone RA/B-32 à même les zones PA-34 et RB/B-5, abroger la zone PA-34 et abroger la zone RB/B-5 dans le secteur de la rue de l'Hêtrière, Règlement REGVSAD-2007-062 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-027 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de façon à : agrandir la zone CE-2 à même la zone RB/B5, agrandir la zone RA/B-32 à même les zones PA-34 et RB/B-5, abroger la zone PA-34 et abroger la zone RB/B-5 dans le secteur de la rue de l'Hêtrière*, Règlement REGVSAD-2007-062 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0088

Modification à la réglementation de la circulation sur le réseau routier artériel - Intersection rue de l'Hêtrière et chemin de la Butte - Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - AT2008-031 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver la modification à la réglementation de la circulation sur les rues et routes du réseau routier artériel, identifiées dans le document joint en annexe au sommaire décisionnel et portant le numéro 2008-A8-001, visant à modifier la réglementation de la circulation sur la rue de l'Hêtrière.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0089

Approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 et le plan de zonage en créant une nouvelle zone C-V/B3 à même une partie des zones R-A/B46, R-A/B47 et P-A3, Règlement n° 51-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-032 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement de zonage no V-965-89 et le plan de zonage en créant une nouvelle zone C-V/B3 à même une partie des zones R-A/B46, R-A/B47 et P-A3*, Règlement n° 51-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne

Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0090

Nomination d'un représentant de la Ville au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur - DG2008-047 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Raymond Dion, du district électoral de Loretteville, afin de siéger au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur, en remplacement de monsieur le conseiller Guy Perrault, du district électoral de Chauveau.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0091

Approbation du Règlement n° 221 autorisant des dépenses et un emprunt de 930 000 \$ pour la réfection de vingt-six (26) autobus du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-016 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

Il est résolu d'approuver le *Règlement n° 221 autorisant des dépenses et un emprunt de 930 000 \$ pour la réfection de vingt-six (26) autobus*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 30 janvier 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0092

Approbation du Règlement n° 223 autorisant des dépenses et un emprunt de 900 000 \$ pour l'acquisition d'équipements, de logiciels et de services requis afin de maintenir le parc informatique à jour et de pouvoir répondre aux nouveaux besoins pour une période de trois (3) ans du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-017 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 223 autorisant des dépenses et un emprunt de 900 000 \$ pour l'acquisition d'équipements, de logiciels et de services requis afin de maintenir le parc informatique à jour et de pouvoir répondre aux nouveaux besoins pour une période de trois (3) ans*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 30 janvier 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0093

Approbation du Règlement n° 224 autorisant des dépenses et un emprunt de 3 636 000 \$ concernant le remplacement des systèmes de ventilation et les modifications requises aux fins d'économie de l'énergie du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-018 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 224 autorisant des dépenses et un emprunt de 3 636 000 \$ concernant le remplacement des systèmes de ventilation et les modifications requises aux fins d'économie de l'énergie*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 30 janvier 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0094

Approbation du Règlement n° 225 autorisant des dépenses et un emprunt de 2 378 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-019 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 225 autorisant des dépenses et un emprunt de 2 378 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance

tenue le 30 janvier 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0095

Approbation du Règlement n^o 226 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 621 000 \$ concernant le remplacement de vérins et la réfection des planchers de béton du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-020 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'approuver le *Règlement n^o 226 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 621 000 \$ concernant le remplacement de vérins et la réfection des planchers de béton*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 30 janvier 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0096

Approbation du Règlement n^o 227 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et l'installation d'abribus et de mobilier urbain et pour procéder à l'aménagement d'infrastructures d'accueil particulières à certaines zones d'arrêt du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-021 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le *Règlement n^o 227 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et l'installation d'abribus et de mobilier urbain et pour procéder à l'aménagement d'infrastructures d'accueil particulières à certaines zones d'arrêt*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 30 janvier 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0097

Acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude permanente d'aqueduc et d'une servitude temporaire pour la réalisation des travaux sur une partie du lot 2 148 261 du cadastre du Québec - GI2008-015 (CT-GI2008-015) — (Ra-1380)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

Il est résolu d'autoriser :

- 1° l'établissement d'une servitude permanente d'aqueduc et d'une servitude temporaire pour la réalisation des travaux sur une partie du lot 2 148 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie respective de quatre cents mètres carrés et six dixièmes (400,6m²) et de cent quarante et un mètres carrés et quatre dixièmes (141,4m²), tel que montré au plan SERV2148261.dng, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires pour l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude permanente d'aqueduc et d'une servitude temporaire pour la réalisation des travaux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0098

Approbation du budget pour l'exercice financier 2008 de « La Société municipale d'habitation Champlain » (SOMHAC) - SO2008-001 (Ra-1381)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

Il est résolu d'approuver :

- 1° le budget 2008 de la « Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) »;
- 2° l'ajout, à la disposition de la « Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) », d'un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2008, le tout tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la « Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0099

Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur la circulation des véhicules lourds sur certains ponts ou ponceaux*, R.A.V.Q. 93 - AT2008-020 (Ra-1380)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement interdisant la circulation sur le ponceau du ruisseau de la Courte Botte aux véhicules lourds dont la masse totale en charge excède 30 tonnes métriques.

Ce règlement interdit la circulation sur le ponceau du ruisseau Rang Sainte-Thérèse aux véhicules lourds dont la masse totale en charge excède 15 tonnes métriques.

Le ponceau du ruisseau de la Courte Botte visé par le présent règlement est situé sur le chemin de la Passe dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et celui du ruisseau Rang Sainte-Thérèse est localisé sur la rue de l'Alaska dans l'arrondissement Beauport.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0100

Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur la plantation d'arbres sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et dans les parcs de responsabilité d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 322 - EN2008-007 (Ra-1381)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but d'ordonner l'acquisition et la plantation d'arbres sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et dans les parcs de responsabilité d'agglomération sous la supervision du Service de l'environnement ainsi que l'engagement du personnel d'appoint y afférent.

Ce règlement prévoit une dépense de 261 150 \$ pour l'acquisition et la plantation d'arbres ainsi que l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0101

Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur la phase 2 des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 327 - TP2008-005 (Ra-1381)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François

Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant la phase 2 des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps et de Saint-Joachim ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et de services techniques de même que l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 350 000 \$ pour la réalisation des travaux, les services professionnels et techniques de même que l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0102

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de remplacement d'utilisation mixte, d'accessoires et d'outillage pour leur entretien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 328 - EM2008-003 (Ra-1380)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition de véhicules et équipements motorisés de remplacement pour des fins relevant à la fois de la compétence d'agglomération et de celle de proximité ainsi que d'accessoires et d'outillage requis pour leur entretien.

Ce règlement prévoit une dépense de 5 400 000 \$ pour l'achat des véhicules, des équipements motorisés ainsi que des accessoires et outillage ainsi ordonné et décrète un emprunt du même montant afin d'en acquitter le coût.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0103

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 329 - EN2008-008 (Ra-1381)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux, pour l'année 2008 et les suivantes, pour l'aménagement de certains parcs et d'autres milieux naturels dont la responsabilité relève de l'agglomération dans le cadre de la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement desdits parcs.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 040 000 \$ à cette fin et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2008-0104

Règlement de l'agglomération sur le contrôle et le suivi budgétaire, R.A.V.Q. 240 - FN2008-008 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le contrôle et le suivi budgétaire*, R.A.V.Q. 240.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0105

Règlement de l'agglomération sur la vitesse maximale permise sur certaines rues du réseau artériel, R.A.V.Q. 288 - AT2007-334 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la vitesse maximale permise sur certaines rues du réseau artériel*, R.A.V.Q. 288.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0106

Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 304 - GI2007-173 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 304.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0107

Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint de nature mixte requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 307 - GI2007-188 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint de nature mixte requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 307.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0108

Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 308 - GI2007-189 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 308.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

CA-2008-0109

Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 311 - GI2007-172 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 311.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0110

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 312 - EM2008-002 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 312.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0111

Règlement de l'agglomération sur les limites de vitesse permises sur le boulevard Talbot, R.A.V.Q. 316 - AT2008-011 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les limites de vitesse permises sur le boulevard Talbot*, R.A.V.Q. 316.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0112

Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint relatifs aux services et activités du Service des travaux publics relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 318 - TP2008-001 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint relatifs aux services et activités du Service des travaux publics relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 318.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0113

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 320 - TP2008-011 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 320.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0114

Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à SNF Immeubles (Québec) inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 332 - DE2008-003 (CT-DE2008-003) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à SNF Immeubles (Québec) inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 332.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0115

Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Équipements Sigma inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 333 - DE2008-003 (CT-DE2008-003) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Équipements Sigma inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 333.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2008-0116

Clôture de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,
appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 17.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/sm